

Drummondville, le 08 novembre 2023

Résolution du Conseil d'administration du CRECQ #2023-10-08-04

RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Engagement du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec à agir concrètement pour la conservation de la biodiversité, pour freiner sa perte et encourager sa sauvegarde en ciblant les meilleures opportunités pour le faire.

- Considérant l'effondrement de la biodiversité, noté par la communauté scientifique, qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde ;
- Considérant que la conservation comprend la protection, l'utilisation durable et la restauration;
- Considérant le fait que le prochain Plan nature 2030, émanant de l'engagement du Québec à contribuer aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), représente une occasion unique pour que les gouvernements, les institutions, les commerces et les industries de tous les niveaux adoptent une réponse cohérente soutenant des actions partagées visant à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;
- Considérant les effets positifs de la nature sur la santé et la qualité de vie des populations, les impacts économiques positifs de la nature dans les collectivités et son apport à la protection des infrastructures ;
- Considérant les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;



Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)

180 rue Saint-Damase, bureau 101, Drummondville, J2B 6G9

Téléphone: (819) 475-1048 | info@crecq.qc.ca | www.crecq.qc.ca

Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec s'engage à :

- À appuyer les axes et cibles du Plan nature 2030 tel que présenté à la consultation régionale du 1er novembre 2023.
- Promouvoir et mettre en œuvre les cibles du Plan nature 2030 à travers ses différents projets.
- Poursuivre la réalisation de projets en conservation volontaire et en restauration des milieux naturels dans les noyaux d'intérêt, les corridors écologiques et les habitats des espèces menacées ou vulnérables avec nos partenaires régionaux.
- Favoriser la création d'aires protégées en collaboration avec les acteurs du milieu.
- Réaliser une veille stratégique sur les enjeux relatifs au Plan nature 2030.
- Soutenir nos partenaires régionaux (MRC, municipalités, OBV, Nature Avenir, etc.) dans la mise en œuvre de leurs plans et politiques liés à la conservation de la biodiversité et à la restauration des milieux naturels (PRMHHN, PDE, politique de l'arbre, etc.).
- Concerter nos partenaires régionaux et nationaux en lien avec les cibles du Plan nature 2030.

Pour y parvenir, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec demande aux différents paliers de gouvernement :

- L'octroi d'un soutien financier en adéquation avec l'ampleur des actions qui devront être mis en œuvre.
- Le partage des connaissances acquises sur la biodiversité.

Il est proposé par Yves Gatien et appuyé par Daniel Coutu que le CRECQ s'engage à agir concrètement pour la conservation de la biodiversité, pour freiner sa perte et encourager sa sauvegarde en ciblant les meilleures opportunités pour le faire.



Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)

180 rue Saint-Damase, bureau 101, Drummondville, J2B 6G9

Téléphone: (819) 475-1048 | info@crecq.qc.ca | www.crecq.qc.ca